

**CONSEIL MUNICIPAL**

***Procès-Verbal de la Réunion du 30 mars 2017***

L'an Deux Mille Dix Sept, le jeudi 30 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 15 mars 2017) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VABRE

	<b>NOM Prénom</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS Procuration à :</b>	<b>ABSENTS</b>
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA		Mme EYL	
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL		M. BARBAN	
7	Serge MONNIER	X		
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS		M. FATH	
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS		Mme LABASTHE	
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER		M. MINNEGHEER	
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY		M. PASETTI	
29	Nicolas PASETTI	X		

## PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 3 février 2017 est adopté à l'unanimité.

### 2017/15 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Après avoir fait une présentation détaillée avec la projection de tableaux, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur AULANIER est satisfait qu'il soit fait appel à l'ALEC pour des études sur l'économie d'énergie et rappelle que les investissements réalisés sur le remplacement des menuiseries extérieures dans différents bâtiments ont permis de réaliser des économies.

Par ailleurs, Monsieur AULANIER souligne que des services rendus aux léognanais sont supportés par la CCM.

Il donne pour exemple : la petite enfance, le transfert de la voirie d'intérêt communautaire, le service d'instruction des permis de construire.

De plus, des investissements peuvent être opérés grâce à des fonds de concours de la CCM (pistes cyclables), ce qui allège également les budgets communaux.

Il existe une véritable synergie entre les communes et la CCM.

Néanmoins, il regrette, du fait du veto de 4 communes, qu'il n'y ait pas de perspective ouverte à l'urbanisme de planification. Pour Monsieur AULANIER, cette opposition va dans le sens contraire des réformes des collectivités territoriales et des mutualisations.

Monsieur DIAS rappelle que les choix et projets présentés dans le DOB sont initiés par la majorité.

Il fait remarquer que par rapport au contexte national évoqué, de nombreuses incertitudes demeurent, à la veille des élections présidentielles et que les ambitions peuvent être modifiées.

Sur ce point, Monsieur le Maire indique que le budget est ambitieux et raisonnable et que les projets qui ont un impact direct sur la population sont bien étalés.

Monsieur DIAS précise que le timing pour l'acquisition de la propriété POUYANNE est tout à fait adapté et qu'il est favorable avec l'emprunt total pour couvrir cette dépense.

Enfin, Monsieur DIAS n'est pas en accord avec la formule de présentation de l'évolution des produits de services qui, à son sens, est très relative.

Monsieur FATH précise qu'il faut surtout prendre en compte les services périscolaires qui constituent le poste le plus important et l'évolution la plus marquante. Il fait constater que l'évolution est largement supérieure aux taux de 1 % qui ne correspondrait qu'à des ajustements des prix des services.

Les résultats démontrent que les familles font largement confiance aux services proposés puisque plus de 80 % des enfants sont inscrits à la restauration scolaire.

Monsieur FATH revient sur les propos de Monsieur AULANIER et le remercie de son intervention.

Il précise que les fonds de concours sont également ouverts aux chemins de randonnées, telle que la coulée verte que la commune va aménager.

Dans le cadre des mutualisations, Monsieur FATH informe que le personnel informatique de la CCM peut être mis à disposition des communes et que des bornes d'accès aux documents et renseignements administratifs vont être installées dans chaque mairie.

Monsieur FATH fait part de l'élaboration, en concertation avec le département de la Gironde, d'un livre blanc sur le secteur des Graves qui sera l'aboutissement d'une volonté de trouver des cohérences territoriales avec un schéma des services offerts au public.

Enfin, il rappelle que Léognan et les communes voisines sont privilégiées par rapport à l'emploi, à la déshérence et que le contexte national n'est en conséquence pas représentatif pour notre territoire.

Ces propos sont confirmés par une explosion des recettes fiscales en matière économique du fait de nouvelles implantations d'entreprises.

Madame VIGUIER intervient sur 2 points :

- dans le cadre de la préservation de la qualité de vie et des espaces verts, elle constate la présence de déchets éparpillés sur le sol et demande l'implantation de poubelles.

Monsieur le Maire rappelle que l'environnement est un sujet thématique et récurrent dans le Magazine et qu'un travail pédagogique est fait auprès des enfants et notamment du conseil municipal des jeunes qui participe, de manière très active, à l'opération « Nettoyons la Nature ».

- la deuxième question soulevée par Madame VIGUIER est de savoir si les entreprises retenues, lors des mises en concurrence systématiques comme il est mentionné dans le DOB, sont retenues sur les prix proposés.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des barèmes de notation définis dans les règlements de consultation et que l'aspect technique a toujours une valeur prépondérante.

## **2017/06 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### **VOTE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19 h 45.

\* \* \* \* \*